

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 540^e séance intensive tenue le 7 mai 2012,
à 14 h, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicol

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, M. Hugues Cormier, Mme Sylvie Cossette, Mme Sophie Cuvelliez, M. Daniel Dubreuil, Mme Roseline Garon, M. Claude Giasson, Mme France Houle, M. Claude Marois, M. Langis Michaud, M. Serge Montplaisir, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, Mme Nathalie Trépanier, M. Jean-Pierre Vaillancourt, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele, Mme France Varin, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant des écoles affiliées : M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : M. Colin Jauffret, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, M. Pierre Chenard, Mme Isabelle Jordi, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Dianne Casoni, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Gérald Domon, Mme Aude Dufresne, Mme Marianne Kempeneers, Mme Arlette Kolta, M. François Lespérance, Mme Julie Messier, M. Denis Monière, Mme Maria Rosaria Pandolfi; les représentantes du personnel enseignant : Mme Laurence Descarries, Mme Frédérique Gardye, Mme Nicole Lavergne; un représentant des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentantes des étudiants : Mme Nadège Alonso, M. Philippe Cambron, Mme Marie-Philip Leduc, Mme Stéfanie Tougas; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Serge Brochu, M. Robert Couvrette, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le doyen : M. Michel Carrier; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, Mme Renée Béland, M. Karim Benyekhlef, M. Pierre Bourgouin, M. Milton Campos, M. François De Médicis, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, M. Philippe Gauthier, M. Laurence McFalls, Mme Fahima Nekka, M. Michel Seymour, M. Maurice Tardif; une représentante du personnel enseignant : Mme Lisette Gagnon; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Le recteur annonce qu'il désigne Mme Frédérique Gardye, chargée de cours à la Faculté de l'éducation permanente, pour exercer la fonction de suppléante au président des délibérations de l'Assemblée à compter de septembre 2012. Mme Gardye a accepté le mandat, elle remplacera M. Denis Monière qui prendra sa retraite prochainement.

Le recteur annonce ensuite une nouvelle façon de faire pour souligner les fins de mandat des membres de l'Assemblée. Dorénavant, il fera ses remerciements en présence des membres dont le mandat prend fin, plutôt qu'à la séance suivant leur départ. Il remercie ensuite tous ceux qui ont contribué aux travaux de l'Assemblée au cours de la dernière année et qui ont terminé leur mandat.

Nomination récente

Aucun

Fin de mandat (au 31 mai 2012)

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de droit

Karim Benyekhlef, professeur titulaire à la Faculté de droit

Faculté de médecine

Christine Colin, professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine

Jean Wilkins, professeur titulaire au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine

Faculté des arts et des sciences

Thérèse Cabana, professeure titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences

Marianne Kempeneers, professeure titulaire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences

Monsieur Denis Monière, professeur titulaire au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences

Monsieur Daniel Weinstock, professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences

Faculté de médecine dentaire

Antonio Nanci, professeur titulaire au Département de stomatologie et de la Faculté de médecine dentaire

Faculté de pharmacie

Fahima Nekka, professeure agrégée à la Faculté de pharmacie

France Varin, professeure titulaire à la Faculté de pharmacie

Faculté de l'aménagement

Christina Cameron, professeure titulaire à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement

AVIS DE DÉCÈS

Bureau des services aux utilisateurs de la DGTIC

Monsieur José Richard, concepteur TI au Bureau des services aux utilisateurs de la DGTIC, décédé le 22 avril 2012.

Station de biologie des Laurentides

Madame Thérèse Clermont, cuisinière (retraîtée) à la Station de biologie des Laurentides, décédée le 26 avril 2012.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-540-1

ORDRE DU JOUR
A-21/540^e/877 amendé

AU-540-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/540^e/877 amendé.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 539^e séance tenue le 16 avril 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.1.1. Projets de développement du site Outremont et de l'ESPUM
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
8. Élection de deux membres au Conseil de l'Université
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination à différents comités
 - 9.1. Comité de l'ordre du jour : nomination de deux membres
 - 9.2. Comité de la recherche : nomination de trois membres professeurs

- 9.3. Comité des différends : nomination d'un membre suppléant
- 9.4. Comité d'appel des différends : nomination d'un membre
- 9.5. Comité des règlements : nomination d'un membre
- 9.6. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'un membre à titre de membre d'office de l'Assemblée universitaire
- 9.7. Comité de la planification : nomination d'un membre
- 10. Recommandations au Conseil relatives à la nomination de membres à la Commission des études
 - 10.1. Nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences
 - 10.2. Nomination d'un officier de la Faculté de médecine
 - 10.3. Nomination d'un membre chargé de cours
 - 10.4. Nomination d'un membre substitut au chargé de cours
- 11. Rapports d'étape des présidents

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE (Aucune)

- 12. Prochaine séance Le lundi 16 avril 2012, à 14 h
- 13. Clôture de la séance

Le secrétaire général invite ensuite l'Assemblée à nommer des scrutateurs aux fins des points 7 et 8.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée nomme M^e Simon Carrier et Mme Karine Tousignant pour agir comme scrutateurs.

AU-540-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
539^e SÉANCE TENUE LE 16 AVRIL 2012

AU-540-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : Il est demandé d'ajouter le nom de M. Christian Masclé dans les présences. À la page 10, à la 9^e ligne du 2^e paragraphe, il est demandé de mettre entre guillemets le mot « noble ». Au dernier paragraphe de la page 4, remplacer vice-recteur aux affaires étudiantes par vice-recteur aux études. Et à la page 13, à la dernière phrase du premier paragraphe, remplacer Les membres par Des membres.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 539^e séance tenue le 16 avril 2012, tel que modifié.

AU-540-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-540-3

Le secrétaire général invite le vice-recteur aux infrastructures et aux finances, M. Éric Filteau, à faire le suivi de deux questions posées à la dernière séance.

En réponse à la question de M. Claude Marois concernant une demande du Comité paritaire santé-sécurité pour que soit menées des analyses sur la contamination fongique au Pavillon Strathcona, M. Filteau rappelle d'abord que plusieurs études ont été faites au cours de la dernière année et que le troisième rapport comportait certains éléments à propos desquels le Comité santé-sécurité désirait des informations additionnelles. Il informe ensuite qu'il a répondu favorablement à cette demande au mois d'avril et que les travaux d'analyse ont débuté la semaine dernière. Un représentant du Comité santé-sécurité participe à la validation des travaux. M. Filteau rappelle que les trois premiers rapports ont conclu qu'il n'y avait aucun problème, sauf pour une zone à l'étage du bas dont le mur est contigu à la montagne. Et, tel qu'il a été mentionné à plusieurs reprises, la Commission scolaire procédera aux travaux pour étanchéifier cette surface au cours des mois de juin et juillet. Une fois ceux-ci terminés, l'Université finalisera les travaux dans les deux locaux du sous-sol. Il assure que tout se fait dans les règles de l'art et qu'il n'y a pas à s'inquiéter pour la suite des choses.

M. Claude Marois rappelle qu'il avait informé l'Assemblée lors de la dernière séance qu'il était à compiler les résultats d'une enquête qu'il avait entreprise afin de documenter les problèmes de santé des occupants du Pavillon. Il rapporte que deux jeunes collègues ont déclaré avoir des problèmes d'asthme depuis qu'ils occupent le pavillon, soit depuis deux à trois ans, alors qu'auparavant ils n'avaient pas ce genre de problème. Il informera l'Assemblée des résultats de son enquête lorsqu'elle sera complétée.

M. Filteau répond que des vérifications avaient déjà été faites à cet effet auprès de la Direction des ressources humaines et qu'aucun problème de santé n'avait été rapporté. Il estime qu'une étude visant à évaluer la santé des occupants doit être menée dans les règles de l'art par l'instance mandatée pour ce faire. Il suggère aux personnes qui ressentent un problème de santé de s'adresser à la Direction des ressources humaines. M. Marois précise qu'il s'agit d'un sondage et non d'une étude, ce qui n'implique aucune interprétation, ni analyse.

Au sujet d'une question posée par Mme Maude Marquis-Bissonnette sur les coûts occasionnés par l'embauche d'agents de sécurité supplémentaires sur le campus, M. Filteau répond que, tel qu'il l'avait indiqué lors de l'assemblée de mars, il attend les résultats de fin d'année pour regarder l'ensemble des coûts associés aux événements des derniers mois sur le campus. Toutefois, il estime que les coûts reliés à la sécurité devraient représenter un élément très faible de l'ensemble de la facture. L'opération associée à la reprise des cours devrait selon lui être beaucoup plus onéreuse. Cela étant, il mentionne que le budget devra être revu et qu'il y aura peut-être des décisions importantes à prendre pour rétablir les finances de l'Université.

AU-540-4

CORRESPONDANCE
A-21/540⁶/883

AU-540-4

Le secrétaire général signale la réception, vendredi dernier, d'une lettre de Mme Renée Béland, membre de l'Assemblée, qui a été déposée sur l'intrawiki de l'Assemblée. Il indique que des copies sont disponibles à l'entrée de la salle pour les gens qui n'auraient pas eu accès au wiki dans les derniers jours.

M. Jean Portugais indique que Mme Renée Béland, qui ne pouvait être présente à l'Assemblée, lui a demandé de présenter sa lettre. Celle-ci concerne le rapport de la firme AMEC mandatée par la direction de l'Université pour évaluer la qualité de l'air au Pavillon Strathcona. M. Portugais expose les différents éléments de cette lettre et relate les démarches faites à ce sujet par le Comité santé-sécurité ainsi que par le SGPUM auprès de la direction de l'Université. Il indique notamment que suite au dépôt du rapport de la firme AMEC, le SGPUM a commandé à deux firmes externes une opinion d'expert sur le rapport de la firme AMEC. Ces rapports de contre-expertise ont relevé des lacunes dans les méthodes d'analyse d'air réalisées par la firme AMEC qui tendent à sous-estimer les concentrations de spores fongiques. Cette situation a été portée à l'attention de la direction de l'Université par le Comité paritaire santé-sécurité qui a réclamé que des analyses intrusives soient réalisées dans les meilleurs délais par une firme indépendante. M. Portugais se réjouit de l'annonce de M. Filteau qui vient de confirmer que des analyses sont en voie de réalisation, cependant il déplore que ce soit encore la firme AMEC qui ait été choisie pour ce faire. Tel que réclamé dans la lettre de Mme Béland, il pense qu'il serait beaucoup plus approprié de faire appel à une firme indépendante pour mener cette étude si l'on veut s'assurer de la protection de la santé des occupants du Pavillon Strathcona.

AU-540-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-540-5
AU-540-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-540-5.1

Le recteur présente les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée en avril dernier.

Dans la poursuite des activités de réseautage, il évoque les événements auxquels il a participé récemment, notamment le Déjeuner-conférence du CORIM du 19 avril alors qu'il était à la table d'honneur en compagnie de Mme Pauline Marois. Le recteur indique qu'il profite des occasions de rencontres pour échanger avec des représentants politiques de toute allégeance.

Le 23 avril avait lieu l'Assemblée générale annuelle du Conseil du patronat du Québec (CPQ) lors de laquelle le CPQ a décerné des prix à deux étudiantes à la maîtrise en relations industrielles de l'UdeM. Il souligne que Véronique Dansereau, étudiante de Nancy Beauregard, et Laurence Derouin-Dubuc, étudiante de Jean-Michel Cousineau, ont reçu respectivement les 1^{er} et 2^e prix du programme de bourses Ghislain-Dufour qui vise à souligner l'excellence d'étudiants inscrits à des études de deuxième cycle en relations industrielles.

Ce matin il prenait part au 5^e Forum économique d'Outremont et Côte-des-Neiges, un événement annuel qui réunit les représentants d'institutions des secteurs de la santé, de l'éducation, et du développement socio-économique de Côte-des-Neiges et d'Outremont, ainsi que des personnalités politiques, dont notamment, MM. Thomas Mulcair et Raymond Bachand. L'Université est un acteur bien présent dans ce forum qui offre d'intéressantes occasions de réseautage. Il ajoute que la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, y poursuit des discussions sur des questions de développement durable et du transport collectif.

Sur le plan des représentations, le 6 mai, le recteur a participé à la Collation des grades HEC. 661 diplômes de premier cycle ont été remis lors de cet événement qui s'est tenu à la Place des arts. Le recteur mentionne qu'un doctorat honorifique a été remis à M. Robert Dutton, président-directeur général de Rona, un diplômé des HEC.

Au niveau des opérations, le recteur indique que la direction de l'Université a poursuivi sa gestion et les discussions concernant les perturbations étudiantes, il signale qu'il reviendra sur ce point à la fin de son rapport.

Au chapitre des honneurs, le recteur est heureux de rapporter que plusieurs membres de la communauté de l'Université ont été honorés au cours des dernières semaines.

Ainsi, le 17 avril dernier, l'UQAM a rendu hommage à M. Jean-Claude Marsan, architecte, urbaniste et professeur émérite de l'Université de Montréal, en lui attribuant le titre de docteur honoris causa sur la recommandation conjointe de sa Faculté des arts et de son École des sciences de la gestion. Par ce geste, l'UQAM voulait souligner la contribution exceptionnelle de M. Marsan aux études et à la gestion urbaine ainsi qu'à la mise en valeur et la préservation des richesses architecturales du patrimoine québécois.

M. Mike Sapieha, chercheur à la Chaire Leopoldine Wolfe en prévention de la cécité due à la dégénérescence maculaire du Département d'ophtalmologie, recevra le prestigieux Alcon Research Institute (ARI) Young Investigator Award in the Area of Retina 2012. La distinction lui sera remise en mai, au cours du congrès annuel de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology.

M. Luc Vinet, ancien recteur et actuellement professeur au Département de mathématiques et de statistique, recevra le Prix de physique théorique et mathématique 2012 décerné par l'Association canadienne des physiciens et physiciennes (ACP) et le Centre de recherches mathématiques (CRM), pour souligner ses contributions exceptionnelles et constantes à la physique mathématique. Ce prix lui sera remis dans le cadre du congrès de l'ACP qui se tiendra au mois de juin.

Enfin, le recteur invite les membres à assister à la cérémonie de remise des *Prix du recteur* qui aura lieu le 5 juin prochain. Cet événement permettra de remettre des prix à des membres du

personnel administratif et de soutien et à ceux du corps enseignant pour souligner leur mobilisation exceptionnelle autour de la mission et des projets de l'UdeM. Il ajoute qu'il a été difficile de choisir parmi les 150 candidatures qui ont été soumises, ce qui témoigne de la richesse présente à l'Université de Montréal.

Abordant ensuite la question du conflit sur les droits de scolarité, le recteur informe d'abord que depuis la dernière Assemblée il a continué à s'activer dans le cadre de discussions avec les étudiants, le gouvernement, l'opposition, les hauts fonctionnaires et la CRÉPUQ. La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, et son équipe ont, pour leur part, maintenu des contacts réguliers avec les étudiants.

Puis référant à la rencontre survenue au cours de la fin de semaine entre le Gouvernement du Québec et les représentants des associations étudiantes, le recteur fait part à l'Assemblée des informations qu'il a à ce sujet et des actions qu'il a menées dans le cadre de ces événements. Il rapporte qu'au milieu de la semaine dernière, il a été informé par la CRÉPUQ d'une éventuelle rencontre au sommet entre le premier ministre du Québec, la ministre de l'Éducation et les représentants des étudiants pour la fin de la semaine. Le vendredi, il était convoqué à la CRÉPUQ pour discuter avec l'ensemble des recteurs de cette rencontre qui débutait le jour même à Québec. Prenaient part à cette rencontre au sommet : le négociateur du gouvernement, M^e Pierre Pilote, un diplômé de l'Université de Montréal, la présidente du Conseil du Trésor, Michelle Courchesne, le ministre délégué aux Finances, Alain Paquet, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, un représentant de chacune des quatre fédérations étudiantes, FECQ, FEUQ, ASSE, TaCEQ; les présidents des trois centrales syndicales, CSN, FTQ, CEQ, le président-directeur général de la Fédération des Cegeps, et pour la CREPUQ, Mme Luce Samoisette, rectrice de l'Université de Sherbrooke, accompagnée du président-directeur général de la CRÉPUQ, M. Zizian. Le samedi matin les recteurs ont été convoqués à une conférence téléphonique pour se faire exposer l'état des discussions, pendant que les fédérations étudiantes tenaient des caucus avec leurs mandants. Dans l'après-midi les recteurs ont eu confirmation qu'il y avait eu entente de principe. Afin d'exposer au mieux les éléments de cette entente, le recteur donne lecture comme suit du document intitulé « Entente concernant le Conseil provisoire des universités ». Auparavant, il attire l'attention sur le fait que les universités, qui sont visées par cette entente, n'en sont pas parties prenantes, et ne sont d'ailleurs pas signataires du document, il s'agit, dit-il, d'une entente entre le gouvernement et les fédérations étudiantes.

« Entente concernant Le Conseil provisoire des universités entre d'une part : le gouvernement du Québec et d'autre part :

- la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
 - la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
 - la table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ)
 - l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE)
- Québec, le 5 mai 2012

ATTENDU les conclusions des discussions intervenues entre la FEUQ, la FECQ, la TaCEQ, l'ASSE et le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de mettre en place, par décret, un Conseil provisoire des universités québécoises afin de notamment faire des recommandations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la création, par loi, d'un Conseil permanent des universités.

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. De mettre sur pied un Conseil provisoire des universités.
2. Le Conseil provisoire a pour mandat de faire des recommandations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'ici le 31 décembre 2012, relativement au mandat, à la composition d'un conseil permanent des universités, à être créé par loi. À cet égard, et à la lumière des meilleures pratiques, examiner la pertinence d'inclure les sujets suivants à l'intérieur du mandat du Conseil permanent :

- l'abolition et la création de programmes ;
 - l'internationalisation ;
 - les partenariats entre les universités et les milieux ;
 - la formation continue ;
 - la qualité de la formation, la recherche, le soutien ;
 - et les instances universitaires.
3. Le Conseil provisoire a pour mandat d'évaluer, à la lumière des meilleures pratiques, les hypothèses d'utilisation optimale des ressources financières des universités et de démontrer, le cas échéant, les économies récurrentes pouvant être dégagées. À cet égard, faire des recommandations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'ici le 31 décembre 2012, relativement aux éléments suivants :
- la délocalisation des campus ;
 - les dépenses de publicité ;
 - les enjeux à l'égard du parc immobilier ;
 - le personnel de gérance ;
 - la reddition de comptes ;
 - et les transferts entre les fonds.

Les règles budgétaires du MELS pourront servir d'outil à cette fin.

4. Les recommandations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport relativement à l'optimisation des ressources financières prévue à l'article 3, seront utilisées, à l'automne 2012 de la façon suivante : les économies ainsi dégagées seront appliquées en réduction des frais institutionnels obligatoires (FIO), selon des modalités à être convenues entre le gouvernement, les associations étudiantes et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). À titre de mesure temporaire pour le trimestre d'automne 2012, le paiement d'une somme de 125 \$ par étudiant à temps complet, à titre de FIO, sera différé jusqu'au dépôt des recommandations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, permettant ainsi de déterminer les montants générés, le cas échéant, par les économies récurrentes et applicables en réduction des FIO.

À défaut du dépôt des recommandations à la ministre avant le 31 décembre 2012, la mesure temporaire sera renouvelée pour le trimestre d'hiver 2013.

5. Le Conseil provisoire est composé des personnes suivantes :
- 6 recteurs ou leurs représentants, désignés par la CREPUQ ;
 - 4 représentants étudiants, désignés respectivement par la FEUQ, la FECQ, l'ASSE et la TaCEQ
 - 4 représentants du milieu syndical, désignés respectivement par la CSN, la CSQ, la FTQ et la FQPPU ;
 - 2 représentants des milieux d'affaires, désignés par la ministre ;
 - 1 représentant des cégeps, désigné par la Fédération des cégeps ;
 - 1 représentant du MELS, désigné par la ministre ;
 - Le président, désigné par la ministre.

Le Conseil provisoire peut s'adjoindre toute personne qu'il juge utile aux fins de ses travaux. À sa première rencontre, le conseil provisoire établira ses règles de fonctionnement.

6. Les recommandations du Conseil provisoire seront déposées à la ministre d'ici le 31 décembre 2012.

7. Autres dispositions

Les représentants des fédérations, table de concertation et associations étudiantes s'engagent à référer l'entente de principe pour qu'elle soit soumise à la consultation par leurs membres. Ils s'engagent à ne pas organiser de manifestations liées à cette entente.

Si elle était adoptée, cela constituerait un cadre de sortie de crise et favoriserait le retour en classe. »

Cette entente de principe a été signée le 5 mai par les représentants du Gouvernement et les représentants des quatre associations étudiantes. Une consultation se tient actuellement auprès des membres de ces associations.

Puis le recteur signale deux éléments, qui ont été communiqués aux recteurs lors de la conférence téléphonique du samedi, qui ne sont pas mentionnés dans l'entente de principe. D'abord, il leur avait été dit que l'augmentation des droits de scolarité, au montant de 254 \$, entrerait en vigueur le 1^{er} septembre. En contrepartie, le paiement de 125 \$, à titre de FIO, à recevoir pour la session d'automne serait différé, et il pourrait en être de même pour le 125 \$ de la session d'hiver. Ensuite, l'entente devait contenir trois conditions : que les étudiants retournent en classe, qu'il n'y ait plus de manifestations, et que les messages soient communs, or ce dernier élément ne se retrouve pas dans le texte. Enfin, advenant que cette entente soit entérinée, la CRÉPUQ devra désigner six représentants qui, précise-t-il, ne seront pas nécessairement des recteurs.

Le recteur indique n'avoir aucune autre information à communiquer à ce stade-ci et dit espérer que ces discussions permettront de sortir de la crise actuelle. Un élément positif qu'il tire de cette crise est que l'opinion publique est dorénavant consciente du fait que la question du financement des universités est un enjeu important. Il souhaite que toute la communauté en ressorte avantagée.

Pour conclure sur ce sujet, le recteur exprime son inquiétude, face à ce qu'il appelle la « cégepisation » des universités, soit une tendance à une centralisation par Québec des décisions portant sur les priorités et le développement des universités. Il évoque la Loi 100, les ententes de partenariats et les règles budgétaires, qui soumettent les universités à beaucoup de contrôle et réduisent l'autonomie universitaire et académique qu'elles souhaitent avoir. Quelle que soit l'issue de la crise, il espère que les universités ne perdront pas encore plus d'autonomie.

Le président indique que le temps alloué aux points statutaires est maintenant écoulé. Une proposition de prolongation d'une durée de 30 minutes, dûment appuyée, est adoptée à l'unanimité.

En terminant son rapport, le recteur remercie les membres pour leur travail au sein de l'Assemblée et dans la communauté universitaire. Puis il évoque la préoccupation qu'il avait exprimée lors de la séance de septembre dernier sur la perspective que les vagues de réductions budgétaires qui ont touché les universités de certains pays européens en viennent à nous affecter. Le recteur dit demeurer inquiet et assure qu'il s'activera au cours de l'été à influencer ceux qui ont du pouvoir en faveur du maintien de l'autonomie de l'université.

Il souhaite ensuite à tous un bel été rempli de santé, de sérénité et de beaux projets. Enfin, il est heureux d'annoncer que pour sa réunion de septembre, l'Assemblée pourra réintégrer ses locaux à côté du Hall d'honneur, dans une salle rénovée, accessible aux handicapés et dotée d'une technologie moderne.

Revenant sur le conflit sur les droits de scolarité, M. Jean Portugais s'adresse au recteur en déclarant que la communauté a le sentiment que dans le cadre de ce conflit le recteur a davantage été un agent pour attiser les problèmes que pour les résoudre. Il lui reproche d'avoir pris position publiquement dès le début du conflit, notamment dans les journaux, avec des positions qui, dit-il, allaient à l'encontre des intérêts et des revendications de nos étudiants. Il déclare que le recteur a ensuite fait un pas de côté en disant qu'il souhaitait être un agent de la solution et qu'il se rendait disponible pour négocier. Enfin, il évoque les récentes déclarations du recteur à l'effet que le projet d'entente du gouvernement était une bonne entente, pour conclure que le recteur a été un acteur politique dans ce dossier depuis le début.

Un membre de l'Assemblée intervient pour signaler que la période doit être consacrée à des questions sur le rapport du recteur.

Affirmant qu'on vit une situation de crise sans précédent à l'Université et au Québec, M. Portugais se dit estomaqué d'entendre le recteur dire qu'il parle au nom de la communauté. Il estime que le recteur n'a pas la crédibilité pour affirmer une telle chose. S'adressant au recteur, il déclare qu'il a contribué à alimenter la situation et il lui demande ce qu'il compte faire pour regagner la confiance de la communauté et faire en sorte que les professeurs, les chargés de cours, les étudiants et les employés soient partie prenante des solutions. Il évoque les interventions faites auprès de la direction, y compris les demandes de rencontres, auxquelles le recteur a répondu, dit-il, avec parcimonie. Il affirme que depuis plusieurs semaines les professeurs et les chargés de cours souhaitent aider les étudiants à sauver leur trimestre. Mais, selon lui, les positions politiques prises par le recteur ont jeté de l'huile sur le feu pendant tout le conflit. Puis il revient sur la nomination du recteur qui, soutient-il, n'était pas le choix de la communauté.

M. Raymond Lalande soulève un point d'ordre, indiquant qu'il ne s'agit pas d'une question, mais d'une prise de position contenant des affirmations personnelles. Le président des délibérations accepte le point d'ordre et invite le recteur à répondre à la question posée plus tôt par M. Portugais, à savoir ce qu'il compte faire pour regagner la confiance de la communauté compte tenu des positions qu'il a prises dans le passé.

Le recteur fait d'abord remarquer qu'il s'agit du verdict personnel de M. Portugais. Il indique ensuite qu'il n'a pas l'intention de changer son ouverture et sa capacité d'échanger avec les gens, ainsi que d'avoir une porte ouverte pour les gens qui désirent dialoguer et travailler avec son équipe. Il ajoute que M. Portugais lui impute une responsabilité qui est partagée par l'ensemble de la communauté. Il fait remarquer que lorsqu'on attaque le recteur et l'Université de Montréal, c'est toute l'Université qui est touchée. Il s'agit d'une façon simpliste, démagogique et politique de dire qu'il a pris des positions politiques, alors qu'il est bien évident qu'il parle à titre de recteur lorsqu'on lui demande son opinion. Il rappelle à M. Portugais que chaque fois que l'un de nous enfarge un autre, c'est la communauté qui perd. Il lui fait remarquer qu'à toutes les interventions qu'il a faites, autant les interventions électroniques qu'écrites, il a toujours salué la qualité des professeurs, des enseignants, du personnel et des étudiants et n'a jamais lancé de blâme à qui que ce soit dans la communauté. Il a toujours fait la promotion de la grandeur et de la qualité du travail qui se fait à l'Université de Montréal, et il estime qu'il y a une majorité de gens à l'Université qui savent et apprécient cela et qui lui demandent de faire ainsi. Il entend donc continuer en ce sens et miser sur la bonne foi des personnes, incluant les chefs syndicaux tels que M. Portugais, afin qu'on avance et qu'on n'entache pas la réputation de l'Université en tirant sur celui qui est en avant et qui a la difficile tâche de garder le cap. Garder le cap notamment sur ce qu'il a dit en 2010, lorsqu'il avait affirmé que les étudiants devaient faire un bout de chemin au sujet des droits de scolarité. Il rappelle que contrairement à ce que réclamaient certains de ses collègues recteurs qui prônaient une augmentation des frais de scolarité de l'ordre de 1 000 \$, il a pris une position beaucoup plus modérée à ce sujet, réclamant même une bonification du soutien financier aux étudiants. Il convient qu'il ne s'agit pas d'une position qui est bien reçue par les étudiants, mais il estime qu'il a pris une position responsable, une position de leadership, et il n'accepte pas le jugement sommaire de M. Portugais. Il termine en déclarant qu'il va continuer à agir respectueusement avec tout le monde et qu'il va miser sur la capacité de M. Portugais à être au-dessus de la mêlée et ne pas faire de récupération politique comme il vient de le faire.

M. Samir Saul désire savoir si les représentants de la CREPUQ, Mme Samoisette et M. Zizian, qui étaient présents à la négociation, avaient signé l'entente de principe. Le recteur répond que non puisque les universités ne faisaient pas partie des signataires.

Estimant que les universités sont directement impliquées par cette négociation, M. Saul demande ensuite si, pendant que les étudiants évaluent cette entente, la CREPUQ compte prendre position concernant ce comité provisoire et surtout ce comité permanent qui semble destiné à gérer les universités.

Le recteur répond qu'elle prendra position dans la mesure où elle peut le faire, vu la diversité des universités membres de la CREPUQ. Il donne l'exemple de l'internationalisation, un des éléments que le Comité permanent doit examiner, qui est un élément majeur pour l'Université de Montréal, mais à son avis de moindre importance pour certaines universités. Dans ce contexte, l'adoption éventuelle

d'une position paramétrique sur l'internationalisation, assortie de normes identiques pour toutes les universités, pourrait être désavantageuse pour l'Université de Montréal. Revenant à son commentaire antérieur sur la « cégepisation », il dit craindre l'imposition de directives par le ministère qui ne tiendraient pas compte des variations entre les universités. En réponse à la question de M. Saul, il confirme qu'une position sera prise à ce sujet, mais il réitère la difficulté d'avoir une position unanime au sein de la CREPUQ qui regroupe 18 institutions très différentes en taille, en clientèles et en mandats.

En complémentaire, M. Saul indique que compte tenu de cette diversité à la CREPUQ et du fait que nous nous dirigeons vers un Conseil qui va gérer toutes les universités québécoises et dont l'Université de Montréal risque de faire les frais, n'est-il pas le moment d'agir, de prendre l'initiative publique avant que ce processus avance et soit entériné, pour faire savoir que ce Conseil sera nuisible à une université comme l'UdeM, qui est une université de recherche.

Le recteur répond qu'il a des discussions avec ses collègues, mais qu'au sein de la CREPUQ, celles-ci se tiennent sur une base un à un. Il est actuellement difficile de faire des alliances du fait que plusieurs recteurs ne sont pas disponibles pour diverses raisons, notamment en raison de fins ou des renouvellements de mandats. Il convient cependant qu'il est temps d'agir maintenant et que la semaine qui vient est une semaine importante. À propos du Conseil permanent des universités, le recteur rappelle qu'il y a eu un jusqu'en 1993, et il juge qu'un tel Conseil n'est pas nécessairement mauvais si on définit bien ce qu'il fait. Par exemple, s'il avait le mandat d'évaluer la qualité, le recteur se dit confiant que cela contribuerait à mettre en valeur la qualité des programmes de l'UdeM. De plus, un Conseil des universités pourrait faire la défense, de façon indépendante, des besoins spécifiques de chaque université pour faire progresser l'enseignement et la recherche. Il assure qu'il fera des représentations et travaillera avec ses collègues en ce sens, mais réitère que le contexte est difficile en raison des changements à la direction des grandes universités. Cela étant, il dit partager l'inquiétude de M. Saul.

Le recteur ajoute à propos de la CREPUQ, que cette organisation joue deux rôles qu'il juge inconciliables. Elle est à la fois un regroupement d'institutions, qui agit comme un lobby, et en même temps un lieu où se font certaines évaluations de la performance et de la qualité des universités. Il dit avoir exprimé cette position à ses collègues de la CREPUQ.

M. Gérard Boismenu se dit soucieux de voir le débat glisser vers la question de l'égalitarisme, étant donné la tendance qu'il observe dans la société québécoise à niveler par le bas. Avec trois universités au Québec qui sont dans le U15 et deux qui sont dans les cinq premières universités au Canada, il considère qu'il y a des universités qui se démarquent et que ce n'est pas vilain de le dire. Par ailleurs, il désire soulever une question de politique publique en regard des impacts sur le financement des universités des mesures prévues dans l'entente. Il s'interroge sur ce qui restera pour les universités au terme de cette opération qui prévoit, selon les estimations des étudiants, une réduction de 125 \$ par session par étudiant pour la première année, soit un total de 250 \$. Si cela s'avère, dit-il, les universités seront déficitaires par rapport à ce qu'elles avaient à la fin de la première année. En ajoutant les frais de grève, il se demande si à la fin de la deuxième année l'université aura des rentrées nettes. Dans ce contexte, il se dit inquiet qu'une rentrée nette ne puisse être enregistrée que dans trois ans ou quatre ans et qu'entre-temps les universités demeurent à peu près au point de départ.

Le recteur rappelle certains éléments de comparaison relatifs au financement des universités canadiennes, à savoir qu'il y a deux ans les universités québécoises avaient 2 600 \$ en moins par étudiants équivalent temps complet (EETC) que les universités canadiennes comparables, l'année dernière c'était 4 000 \$, et cette année ce sera 5 700 \$. Avec la situation actuelle, il se pourrait que la différence pour l'année en cours soit de 7 000 \$ par EETC. Il fait ensuite remarquer que, pour être reconnues comme étant de calibres national et international, les universités doivent démontrer qu'elles disposent de moyens et de ressources, il s'agit d'un des critères considérés par les organismes subventionnaires dans le cadre de leur processus d'accréditation. C'est une question de crédibilité. C'est pour cette raison dit-il, qu'il ne manque jamais une occasion de dire que l'UdeM est une grande université et de faire valoir le travail remarquable réalisé par ses professeurs, enseignants et étudiants avec le peu de ressources qu'ils ont. En conséquence, il réitère la nécessité d'avoir plus de ressources et que les étudiants doivent faire leur part.

M. David Lewis désire avoir l'avis du recteur sur le Conseil qui va être formé. Il estime que l'Université de Montréal aura sans doute un rôle à y jouer, d'autant plus qu'il y a plusieurs changements à

la direction des universités actuellement. Dans ce contexte, il lui demande ce qu'il pense qu'il va advenir, quel rôle il entend jouer, et quels sont les résultats qu'il escompte.

Le recteur explique que la direction de l'Université est à évaluer s'il est préférable de déléguer un représentant pour défendre la situation financière de l'Université, tel que le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, ou encore une ressource qui est près du dialogue avec les étudiants, telle que la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable. Cette décision sera prise dans les jours qui viennent et dans l'éventualité où les étudiants acceptent l'entente de principe. Il assure que le meilleur choix sera fait pour défendre au mieux notre spécificité de grande université francophone. Il réitère son inquiétude quant à la possibilité que l'Université soit l'objet d'un nivellement par le bas. Des comparaisons avec d'autres universités sont apportées par le recteur, soulignant la qualité des programmes et des diplômes décernés par l'Université de Montréal.

M. François Schiettekatte est d'avis que ce Conseil provisoire serait néanmoins une bonne occasion de travailler sur un certain nombre d'irritants qui persistent depuis de nombreuses années, notamment la délocalisation des campus et des dépenses en publicité.

Le recteur répond que c'est pour cette raison qu'il reçoit très positivement cette idée d'avoir un lieu commun pour discuter de ces questions avec des comparables et à la lumière des meilleures pratiques. Tel qu'il l'a fait au cours des six dernières années à la direction de l'Université, il se dit très ouvert à fournir des informations sur la situation financière de l'Université. Il prévient toutefois qu'un tel Comité ne pourra pas régler tout le débat en cours, mais sera utile pour examiner certains éléments tels que ceux mentionnés par M. Schiettekatte.

Le président des délibérations attire l'attention de l'Assemblée sur le peu de temps qui demeure disponible à cette période d'information. Une proposition de prolongation d'une durée de 15 minutes, dûment appuyée, est adoptée à l'unanimité.

AU-540-5.1.1

Projets de développement du site Outremont et de l'ESPUM
A-21/540^e/884

AU-540-5.1.1

Le recteur cède la parole au vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, pour la présentation des plans de développement pour la réalisation des projets du Pavillon des sciences et du Pavillon d'enseignement et bibliothèque du site Outremont, ainsi que de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) au centre-ville.

À l'aide de diapositives électroniques, M. Filteau fait un rappel de la chronologie du projet site Outremont amorcé en 2005. Il présente ensuite le plan d'occupation du site dont la première phase prévoit la construction du Pavillon des sciences et du Pavillon d'enseignement et bibliothèque avec une superficie de 60 000 m². Le plan d'occupation complet à terme, soit dans 30 ans, sera de 300 000 m². Le Pavillon des sciences abritera les unités de chimie, de physique, de biologie et de géographie. M. Filteau souligne que près de 70 % de la superficie du pavillon est constituée de laboratoires. En ce qui concerne le Pavillon de services, 22 % de sa superficie sera consacrée aux fonctions d'enseignement et 37 % aux bibliothèques. Quatre bibliothèques y seront regroupées, dont deux pour la géographie. On espère commencer la construction au début de 2015 pour une livraison en 2017.

Il présente ensuite la chronologie pour la réalisation de l'ESPUM, dont la relocalisation au centre-ville, sur le site de l'ancien bâtiment du terminus d'autobus Voyageur, a été annoncée en 2011. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une superficie brute approximative de 18 000 m² qui permettra de rapatrier les différentes unités de santé publique en un seul lieu formant ainsi une masse critique intéressante. L'Institut national de santé publique (INSPQ) et la Direction de la santé publique de Montréal (DSP) viendront s'installer sur le même site. En terminant, M. Filteau présente le processus de réalisation et d'autorisation requis pour la réalisation de ce projet immobilier.

M. Luc Valiquette demande s'il est prévu de déménager ou de fermer la voie ferrée.

M. Filteau répond que les voies ferrées au nord du site seront déviées vers le nord afin de désenclaver le secteur Outremont, la voie du sud sera également déviée. Pour des raisons de sécurité

notamment, il est prévu de créer une pente vers le nord de sorte que les trains passent sous le niveau du terrain. Cette dénivellation permettra en outre de créer une barrière sonore et visuelle. Enfin, les risques de déversements sont faibles. M. Filteau explique que dans cette zone les trains circulent à une vitesse extrêmement faible. De plus, beaucoup moins de produits dangereux sont aujourd'hui transportés par train et les règles qui régissent leur transport sont beaucoup plus sévères qu'autrefois.

À une question de M. Mychel Pineault qui demande si les associations étudiantes qui déménageront au campus Outremont auront accès à des locaux, M. Filteau confirme que des locaux ont été prévus dans le nouveau pavillon pour les sept associations étudiantes.

M. Pierre Moreau désire savoir par où il sera possible d'accéder au campus à partir du métro. M. Filteau explique qu'un passage souterrain de 8 mètres de large, situé entre les deux pavillons, passera sous les voies ferrées. Il ajoute que cet élément faisait partie du projet accepté par la Ville de Montréal et les organismes du milieu et que c'est pour cette raison que le gouvernement a accepté de financer cet aspect.

Le recteur fait remarquer que lorsqu'on compare les superficies actuelles et futures des départements qui seront déménagés, elles sont similaires. Cependant le Pavillon de services comporte des salles de cours et des locaux additionnels à ce que comptent actuellement les départements, il s'agit donc d'une croissance.

En complément au commentaire du recteur, M Filteau ajoute que l'utilisation de l'espace dans ces nouveaux pavillons est beaucoup plus efficace de sorte que pour le même métrage la capacité d'accueil est plus grande.

À une question de M. Claude Marois qui demande si les superficies actuelles de la cartothèque ont été maintenues, M Filteau répond que le plan d'organisation de la bibliothèque est actuellement en développement. Il ajoute que le directeur général de la direction des bibliothèques pourra présenter plus d'information lorsque la planification sera plus avancée.

M. Marois attire l'attention sur le fait que plus en plus les documents sont en format numérique alors qu'il y a des documents physiques qu'il est très important de préserver, tels que les photos et les cartes.

M. Filteau répond que dans un premier temps les 14 directeurs de département sont consultés à cet effet. D'autres démarches suivront afin de s'assurer que tous les éléments soient bien pris en considération. Référant à la cartothèque, il convient que tout ne peut être numérisé et que certains des documents physiques doivent demeurer accessibles.

Le recteur souhaite apporter une précision quant au montant de 21,5 M\$ associé à la vente du Pavillon 1420 Mont-Royal. Il indique que ce montant représente une fraction du prix de la vente du Pavillon 1420 Mont-Royal qui servira à la construction de l'ESPUM. Par ailleurs, il rapporte que l'UQAM, qui sera voisine de la future École, a approché l'ESPUM pour discuter d'éventuelles collaborations. L'UQAM compte une unité près du domaine de la santé publique et il trouve intéressant que cette proximité puisse donner lieu à des occasions de synergies.

AU-540-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-540-5.2

Aucun autre membre n'a d'information à communiquer à l'Assemblée.

AU-540-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-540-6

Revenant sur le plan de développement du campus présenté par M. Filteau, M. Schiettekatte indique qu'il y a plusieurs années, M Joseph Hubert était venu présenter ce projet en assemblée départementale. À quelques reprises par la suite, M. Robert Sing était venu s'enquérir des besoins des chercheurs, notamment pour les laboratoires. Depuis ce temps, il lui semble qu'il y ait eu peu

d'interactions avec les chercheurs. Il sait que les directeurs de département ont été rencontrés à plusieurs reprises, mais demande à quel moment, avant que les plans ne soient trop avancés, les chercheurs seront consultés. Il souligne que les besoins en installation et en infrastructures diffèrent selon les divers domaines de la physique.

M Filteau explique qu'une première étape consistait à établir un ordre de grandeur du projet ; la prochaine étape mènera à une planification plus raffinée. Il précise que ce travail a été mené en étroite collaboration avec M. Hubert, responsable du volet académique du site Outremont. Il est prévu de consulter les chercheurs pour s'assurer de répondre à leurs besoins. On cherche également à favoriser les synergies entre les différents groupes afin d'optimiser l'espace et les équipements lorsque cela sera possible.

M. Hubert confirme que maintenant que l'on connaît la forme du bâtiment et ce que le gouvernement est prêt à accepter, la prochaine étape est de consulter les départements pour confirmer les besoins et voir ce qui peut être optimisé. Cela devrait se faire dans les deux prochains mois.

À M. Christian Mascle qui demande s'il serait possible d'obtenir une copie de la présentation, M. Filteau répond qu'elle a été déposée sur l'intrawiki de l'Assemblée.

En l'absence d'autres questions, le président des délibérations invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-540-7

ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
A-21/540^e/878

AU-540-7

Le secrétaire général signale que l'Assemblée est invitée, en raison de la fin de mandats, à désigner deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Deux postes étant à combler, un scrutin distinct sera tenu pour chacun des deux postes. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Christian Baron
Directeur
Département de biochimie
Faculté de médecine

Pierre Moreau
Doyen
Faculté de pharmacie

Lucie Parent
Professeure titulaire
Département de physiologie
Faculté de médecine

Ekaterina Piskunova
Chargée de cours
Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

L'Assemblée procède au premier scrutin. Au terme de deux tours de scrutin, l'Assemblée élit M. Pierre Moreau à la majorité absolue des voix, avec 36 votes en sa faveur sur 65 voix exprimées.

L'Assemblée procède au second scrutin. Au terme de trois tours de scrutin, l'Assemblée élit Mme Lucie Parent à la majorité absolue des voix, avec 38 votes en sa faveur sur 62 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme M. Pierre Moreau (doyen de la Faculté de pharmacie) et Mme Lucie Parent (professeure titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine) membres du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans, débutant le 1^{er} juin 2012 et se terminant le 31 mai 2016.

AU-540-8

ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ
A-21/540^e/879

AU-540-8

Le secrétaire général signale que l'Assemblée est invitée, en raison de la fin de mandats, à désigner deux membres au Conseil, selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Deux postes étant à combler, un scrutin distinct sera tenu pour chacun des deux postes. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Thérèse Cabana
Professeure titulaire
Département de sciences biologiques
Faculté des arts et des sciences

Christina Cameron
Professeure titulaire
École d'architecture
Faculté de l'aménagement

Jean-Jacques Nattiez
Professeur titulaire
Faculté de musique

Luc Valiquette
Professeur titulaire et directeur
Département de chirurgie
Faculté de médecine

L'Assemblée procède au premier scrutin. Au terme d'un premier tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Thérèse Cabana à la majorité absolue des voix, avec 35 votes en sa faveur sur 66 voix exprimées.

L'Assemblée procède au second de scrutin. Au terme de trois tours de scrutin, l'Assemblée élit M. Jean-Jacques Nattiez à la majorité absolue des voix, avec 32 votes en sa faveur sur 63 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Thérèse Cabana (professeure titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences) et M. Jean-Jacques Nattiez (professeur titulaire à la Faculté de musique) membres du Conseil de l'Université, pour un mandat de quatre ans, débutant le 1^{er} juin 2012 et se terminant le 31 mai 2016.

AU-540-9 COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION À DIFFÉRENTS COMITÉS
A-21/540^e/880 AU-540-9

En l'absence de la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, Mme Anne-Marie Boisvert, le président des délibérations invite le secrétaire général à présenter les recommandations relatives à la nomination de membres à sept comités de l'Assemblée, consignées au document A-21/540^e/880.

AU-540-9.1 Comité de l'ordre du jour : nomination de deux membres AU-540-9.1

En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,

après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour M. Giovanni De Paoli (doyen de la Faculté de l'aménagement) et Mme Nathalie Trépanier (professeure agrégée au Département de psychopédagogie et andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation) comme membres, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2012 et échéant le 31 mai 2016.

AU-540-9.2 Comité de la recherche : nomination de trois membres professeurs AU-540-9.2

En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,

après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche Mme Isabelle Brunette (professeure titulaire au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine), M. Michel Duchesneau (professeur agrégé à la Faculté de musique) et M. Éric Troncy (professeur titulaire au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire) comme membres professeurs, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2012 et échéant le 31 mai 2015.

AU-540-9.3 Comité des différends : nomination d'un membre suppléant AU-540-9.3

En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,

après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends M. Louis-Georges Cournoyer (professeur agrégé à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences) comme membre suppléant aux autres membres, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2012 et échéant le 31 mai 2015.

- AU-540-9.4 Comité des différends : nomination d'un membre suppléant AU-540-9.4
- En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,
- après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
- l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel des différends Mme Martine Valois (professeure adjointe à la Faculté de droit) comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2012 et échéant le 31 mai 2016.
- AU-540-9.5 Comité des règlements : nomination d'un membre AU-540-9.5
- En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,
- après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
- l'Assemblée universitaire nomme au Comité des règlements Mme Ryoa Chung (professeure agrégée au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences) comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2012 et échéant le 31 mai 2016.
- AU-540-9.6 Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'un membre à titre de membre d'office de l'Assemblée universitaire AU-540-9.6
- En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,
- après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
- l'Assemblée universitaire nomme au Comité du budget de l'Assemblée universitaire Mme Francine Girard (doyenne de la Faculté des sciences infirmières) comme membre à titre de membre d'office de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2012 et échéant le 31 mai 2016.
- AU-540-9.7 Comité de la planification : nomination d'un membre AU-540-9.7
- L'assemblée étant saisie de la recommandation du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire en faveur de Mme Isabelle Jordi, chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Saul propose la candidature de Mme France Houle, qui accepte la mise en candidature.
- Avant de procéder au scrutin, M Saul désire expliquer la raison pour laquelle il souhaite proposer cette candidature.
- Le président des délibérations signale que les membres du Comité de nomination pourront également exposer les raisons pour lesquelles ils ont proposé la candidature de Mme Jordi.

M. Saul tient d'abord à préciser qu'il n'a rien contre la candidature de Mme Jordi. Cependant, comme le Comité de planification devra procéder à l'évaluation des centres de recherche, dont le Centre de recherche en droit public, il lui semblait important qu'un professeur soit désigné pour prendre part à ces discussions.

M. David Lewis demande si un membre du comité de nomination peut expliquer le choix en faveur de Mme Jordi.

Mme Maude Marquis-Bissonnette explique que la recommandation du Comité en faveur de Mme Jordi est motivée par le souci d'assurer une représentativité des chargés de cours, qui sont absents de ce comité.

M. Lewis demande si les candidates peuvent se présenter. Le président des délibérations invite les candidates à prendre la parole.

Mme Isabelle Jordi explique qu'elle a accepté d'être mise en candidature pour assurer une représentativité des chargés de cours au sein de ce comité. Elle estime que la vision des chargés de cours est différente et que cela peut contribuer à une meilleure vue d'ensemble. Elle fait valoir ses expériences, notamment au sein du CLIP, et ses engagements au sein de la Faculté des sciences de l'éducation, et particulièrement au département de didactique, et désire mettre ses connaissances à contribution.

Mme France Houle, professeure titulaire à la Faculté de droit, mentionne que son intérêt pour la recherche l'incite à vouloir prendre part aux discussions sur l'avenir de plusieurs centres de recherche. Professeure depuis 13 ans, elle fait valoir son implication dans plusieurs centres de recherche ainsi qu'à la Faculté de droit en ce qui touche à la formation des jeunes et des études supérieures.

L'Assemblée procède au scrutin. Mme Jordi est élue à la majorité des voix (par 35 votes).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification Mme Isabelle Jordi (chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation) comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2012 et échéant le 31 mai 2016.

AU-540-10

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL RELATIVES À LA NOMINATION
DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES
A-21/540^e/881

AU-540-10

Constatant l'heure tardive, M. Lewis suggère de suspendre la séance jusqu'à 13 h 30.

Le président explique que cela doit faire l'objet d'une proposition, mais ajoute qu'il serait possible de tout compléter dans une demi-heure plutôt que de revenir en après-midi.

M. Lewis fait alors la proposition de suspendre la séance jusqu'à 13 h 30. La proposition est appuyée et le vote est demandé. L'Assemblée procède au vote, la proposition est rejetée. Le président des délibérations cède alors la parole au secrétaire général.

Le secrétaire général présente l'état de question relatif à la recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination de membres à la Commission des études, soit un officier de la Faculté des arts et des sciences, un officier de la Faculté de médecine, un chargé de cours et un substitut au chargé de cours, tel que consigné au document A-21/540^e/881.

AU-540-10.1 Recommandation en vue de la nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences AU-540-10.1

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Michelle McKerral, vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, membre de la Commission des études à titre d'officier de la Faculté des arts et des sciences, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2016.

AU-540-10.2 Recommandation en vue de la nomination d'un officier de la Faculté de médecine AU-540-10.2

Le secrétaire général présente la recommandation en vue de renouveler le mandat de M. André Ferron comme membre de la Commission des études, à titre d'officier de la Faculté de médecine. M. Portugais demande s'il y a une limite au nombre de mandats consécutifs et s'informe du nombre de mandats cumulés par M. Ferron.

Le Secrétaire général répond que la limite est de deux mandats consécutifs. Il semble que M. Ferron termine son premier mandat. Des vérifications sont faites par le président de la COMET, M. Raymond Lalande.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. André Ferron, vice-doyen aux sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures de la Faculté de médecine, membre de la Commission des études à titre d'officier de la Faculté de médecine, pour un deuxième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2016.

AU-540-10.3 Recommandation en vue de la nomination d'un chargé de cours AU-540-10.3

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22.01 des Statuts,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de renouveler le mandat de M. Najib Lairini, chargé de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre de la Commission des études à titre de représentant des chargés de cours pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2016.

AU-540-10.4

Recommandation en vue de la nomination d'un substitut
au chargé de cours

AU-540-10.4

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22.01 des Statuts,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Jacqueline Bortuzzo, chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre de la Commission des études à titre de substitut au représentant des chargés de cours pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2016.

AU-540-11

RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS

AU-540-11

Le président des délibérations donne la parole au secrétaire général pour la présentation de ce point. Le secrétaire général informe qu'il a communiqué avec les présidents des comités pour faire le point sur les travaux en cours au sein des comités de l'Assemblée, plusieurs ne pouvant être présents, il fera rapport sur l'état d'avancement des travaux au sein de divers comités.

Comité de nomination de l'Assemblée universitaire

Le secrétaire général rappelle que conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée, le Comité de nomination a mené une consultation auprès de la communauté universitaire sur la représentativité des instances. À la demande de groupes de la communauté qui désiraient avoir plus de temps pour déposer des mémoires, le Comité a accepté de prolonger cette période de consultation jusqu'au mois de mars. Conséquemment, le Comité n'est pas en mesure de faire rapport aujourd'hui, mais devrait pouvoir déposer son rapport au début de l'automne.

Mme Ekaterina Piskunova déplore que ce rapport qui était initialement attendu pour le mois de janvier, et qui avait été reporté au mois de mai, ne soit pas toujours pas prêt. Référant à la discussion antérieure entourant la nomination d'une chargée de cours au sein du comité de planification, elle soulève le problème de la sous-représentativité des chargés de cours dans les différents comités et instances universitaires. Elle exprime sa hâte d'avoir un rapport et des recommandations concernant la représentativité de toutes les parties de la communauté universitaire dans les instances. À titre de chargée de cours, elle se dit lésée par cette situation qu'elle juge inacceptable, notamment en regard du principe de démocratie qui est censé être à la base du bon fonctionnement de l'Université.

À titre de membre du Comité de nomination, M. Portugais désire donner des précisions. Il assure qu'il n'y a aucune intention de la part des membres du Comité de nomination de retarder le dépôt du rapport. Il explique que la prolongation de la période de consultation avait pour but de permettre aux membres de la communauté de déposer des mémoires, étant donné que très peu de mémoires avaient été reçus à la date fixée initialement. Près d'une douzaine de mémoires ont été soumis et le Comité a débuté l'examen il y a environ trois semaines, il n'était donc pas possible pour les membres du Comité de faire des recommandations aujourd'hui. Il ajoute que le Comité a convenu de rendre accessibles aux membres de l'Assemblée l'ensemble des mémoires avec une série de tableaux présentant des regroupements selon différents paramètres, ce travail technique sera fait durant l'été. Le Comité sera toutefois en mesure de déposer son rapport sur le mandat concernant la représentativité à l'automne. Enfin, il désire rassurer Mme Piskunova quant à la volonté bien présente dans l'esprit des travaux du Comité de nomination, de prendre en compte toutes les composantes de la communauté.

Le recteur indique à Mme Piskunova qu'il transmettra son commentaire à la présidente du Comité, Mme Anne-Marie Boisvert, qui n'a pu prendre part à l'Assemblée en raison d'un empêchement.

M. Lewis se dit convaincu que le Comité ne fait pas preuve de mauvaise volonté, mais dans la foulée du commentaire de Mme Piskunova, il constate que les chargés de cours ne sont pas représentés sur le Comité de nomination. Il est d'avis qu'il faut penser à un outil plus fonctionnel - un comité

ad hoc, un comité permanent ou autre - qui tient compte de l'ensemble de la communauté universitaire qui a beaucoup changé au cours des dernières années.

Mme Jacqueline Bortuzzo souhaite ajouter aux propos sur la sous-représentation des chargés de cours. Elle estime que l'intervention survenue lors de la proposition de nomination d'une chargée de cours au Comité de planification démontre bien à quel point les chargés de cours ne sont pas acceptés. Elle fait remarquer que les professeurs proposés aux différents comités ont tous été élus par acclamation. En revanche, la proposition d'une chargée de cours a fait l'objet d'une discussion qui a mené au vote. Elle se dit très heureuse qu'une chargée de cours ait finalement été nommée à ce comité et elle est assurée qu'elle y fera un très bon travail. Elle ajoute que ce n'est pas le statut qui est important, mais le travail qu'une personne peut accomplir.

Comité concernant la politique d'information

Le secrétaire général rappelle que M. Pierre Moreau, président du Comité concernant la politique d'information, avait indiqué lors de l'Assemblée précédente, que les travaux de ce Comité se poursuivent et que le rapport final serait déposé à l'automne 2012.

Comité du statut du corps professoral

Le secrétaire général indique que le Comité du statut du corps professoral prévoit faire rapport à l'Assemblée au début de la prochaine année académique.

Comité chargé de revoir les politiques sur les conflits d'intérêts

Le secrétaire général mentionne que le dernier rapport du Comité chargé de revoir les politiques sur les conflits d'intérêts a été présenté en 2008. M. Elvio Buono, président de ce comité, l'a informé que des suites à ce rapport devraient être présentées à l'automne prochain.

Comité permanent de la politique linguistique

Le secrétaire général rappelle que M. Gérard Boismenu, président du Comité permanent de la politique linguistique a fait une présentation à l'Assemblée à l'automne 2011. Là encore les travaux se poursuivent et le Comité devrait être en mesure de faire rapport au cours de l'automne 2012.

Groupe d'évaluation en enseignement

Le secrétaire général signale que le rapport d'étape du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement (document A-21/540^e/882) a été déposé la semaine dernière sur l'intrawiki. Il s'agit d'un document d'information qui a déjà fait l'objet d'une première évaluation par l'Assemblée il y a quelques mois. Il invite son président, M. Jean-Pierre Blondin, vice-recteur adjoint aux études de premier cycle à en faire un résumé.

M. Blondin indique que le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement a intégré les commentaires qui avaient été émis lors de l'Assemblée du mois d'octobre lorsque le rapport avait été présenté et discuté. Puis, il présente les principaux changements qui portent notamment sur le traitement des commentaires libres pris auprès des répondants, l'évaluation en ligne et la rétroaction en cours de trimestre.

Considérant que ce rapport d'une vingtaine de pages a été reçu il y a seulement quelques jours, M. Portugais propose que son étude soit reportée à la prochaine séance.

M. Schiettekatte et Lewis, qui désiraient émettre plusieurs commentaires sur ce rapport, acceptent d'en faire part au mois de septembre.

La proposition de M. Portugais, dûment appuyée, est adoptée à l'unanimité.

M. Portugais demande ensuite à ce que le Comité de l'ordre du jour mette ce point à son agenda afin qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée de septembre. Le président des délibérations lui assure que cela est noté.

Le président des délibérations remercie le secrétaire général pour sa présentation.

AU-540-12

PROCHAINE SÉANCE

AU-540-12

La prochaine séance aura lieu le lundi 17 septembre 2012, à 14 h.

AU-540-13

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-540-13

La séance est levée à 12 h 45.

Adopté tel que modifié le 17 septembre 2012 – Délibération AU-541-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot